



Remerschen, le 23 décembre 2024

Avis

Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande N° 1/24/0424 a été introduite auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Demandeur : **Proximus Luxembourg s.a.**
Objet : **Radiotechnique Site H0108**
Emplacement : **Schengen, Faubuer LUREF : 94055, 59251**

pr le Collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre, Le secrétaire,

Certificat de Publication.

Il est certifié que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour.

Remerschen, le 23 décembre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,